



Communiqué de presse

Date 9 février 2010
Embargo 9 février 2010, 11 h 30

Bilan de l'Administration fédérale des douanes (AFD) en 2009

En 2009, l'Administration fédérale des douanes a également contribué à la sécurité et à la santé des habitants de la Suisse. Ainsi, par rapport à 2008, elle a traité l'année dernière environ deux fois plus de tentatives d'importation illégale de médicaments en Suisse. Par ailleurs, le défi de Schengen a été relevé; le Cgfr a mis en œuvre la nouvelle conception des contrôles et a continué d'intensifier la collaboration avec les organisations partenaires suisses et étrangères.

La mise en œuvre de Schengen a eu lieu quasiment sans problèmes, car le Cgfr s'était préparé depuis quelques années déjà à la nouvelle conception des contrôles. Même avant le 12 décembre 2008, les gardes-frontière exécutaient leurs contrôles dans l'esprit de Schengen.

Grâce notamment aux contrôles douaniers qui subsistent dans l'espace frontalier, le Cgfr n'a pas constaté d'effets négatifs découlant de l'association à Schengen. La recherche ciblée de biens volés, de marchandises de contrebande, de drogue ou d'armes reste garantie.

Système d'information Schengen, période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009

Depuis le 14 août 2008, le Cgfr a accès à une importante banque de données, le système d'information Schengen (SIS).

Cette banque de données offre la possibilité d'accéder à tous les cas enregistrés dans l'espace Schengen et permet au Cgfr, lors de contrôles, de comparer les indications relatives

Communiqué de presse

à une personne ou à une affaire avec ces données. Durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, le Cgfr a notamment traité, sur la base d'interrogations du SIS:

- 83 recherches de personnes aux fins d'extradition;
- 1 126 refus d'entrée à l'encontre de ressortissants d'Etats tiers;
- 106 disparitions de personnes;
- 615 recherches du lieu de séjour de personnes pour les autorités judiciaires;
- 1 342 recherches d'objets (documents perdus, etc.).

Migration

Font partie des tâches de police des étrangers la lutte contre les entrées, les sorties ou séjours illégaux, la lutte contre le travail au noir, la lutte contre l'activité des passeurs et contre la traite d'être humains.

L'an dernier, le Cgfr a enregistré 61 entrées illégales aux frontières extérieures et 3 467 (année précédente 3 581) personnes en séjour illégal. Dans le cadre de sa lutte contre l'activité des passeurs, il est intervenu avec succès dans 141 cas (297).

Stupéfiants

En 2009, l'AFD est intervenue également avec succès contre la possession et le commerce illégaux de stupéfiants. Le Corps des gardes-frontière et la douane civile ont saisi les quantités de drogue suivantes:

- 48,7 kg de haschisch (122,1 kg);
- 46 kg de marihuana (95 kg);
- 29,6 kg d'héroïne (19,1 kg);
- 280,2 kg de cocaïne (145,2 kg);
- 1 483,8 kg de khat (585,8 kg);
- 2 513 pilules contenant diverses substances psychotropes (LSD, ecstasy, etc.) (12 386 unités).

Contrebande de denrées alimentaires

L'année dernière, l'AFD a recensé quelque 251 tonnes de denrées alimentaires passées en contrebande (année précédente 175 tonnes). Seules les quantités de plus de 200 kg figurent dans cette statistique, dont 95 tonnes de viande (contre 23 tonnes en 2008), 49 tonnes de céréales (38 tonnes en 2008) et 28 tonnes de fruits et légumes (contre 91 tonnes en 2008). Les redevances soustraites s'élèvent à environ 2,1 millions de francs (contre 700 000 francs en 2008).

Les analyses concernant d'autres cas de contrebande découverts en 2009 se poursuivent. La section antifraude douanière estime qu'elle pourra annoncer, une fois ses analyses

Communiqué de presse

terminées, d'autres cas d'importations de denrées alimentaires sans dédouanement. La plupart de ces infractions sont commises intentionnellement et par habitude.

Principales denrées alimentaires passées en contrebande selon les découvertes de 2009:

1. Viandes et produits carnés (3^e place en 2008)
2. Céréales (2^e place)
3. Fruits et légumes (1^{re} place)
4. Farine (4^e place)
5. Huile comestible / huile d'olives (3^e place)
6. Produits laitiers / fromage (7^e place)
7. Vin (non classé)
8. Pâtes alimentaires (6^e place)

En 2009, la section antifraude douanière a mené des investigations dans 6 100 cas de contrebande (contre 7 000 en 2008) . Quelque 3 100 nouveaux dossiers d'enquête (contre 3 600 en 2008) ont été ouverts. La plupart des affaires traitées portent sur la soustraction de montants de TVA. Les cas de contrebande concernent notamment des denrées alimentaires, des animaux, des spiritueux, des tabacs manufacturés, des huiles minérales, des biens culturels volés et des marchandises soumises aux dispositions sur la conservation des espèces.

Médicaments

L'AFD a signalé à Swissmedic, Institut suisse de produits thérapeutiques, 1 154 tentatives (contre 687 l'année précédente) d'importation de médicaments illégaux. Ces médicaments étaient soit contrefaits soit interdits en Suisse. Les médicaments de ce genre présentent un risque élevé pour la santé des consommateurs.

Principaux médicaments saisis en 2009:

1. Stimulants de la fonction érectile
2. Produits amincissants
3. Anabolisants
4. Médicaments induisant une dépendance, surtout des somnifères
5. Produits stimulant la croissance des cheveux
6. Psychotropes
7. Analgésiques

Contrôles de sécurité dans le trafic lourd

En 2009, la douane suisse a constaté que 16 928 camions au total (2008: 11 711) présentaient des défauts de sécurité. Les véhicules étaient trop lourds, trop longs ou trop larges, équipés de freins ou de pneus défectueux, ou présentaient d'autres défauts encore.

Communiqué de presse

Dans 141 cas, les chauffeurs de camion étaient dans l'incapacité de conduire (sous l'emprise de l'alcool, de drogues ou de médicaments). L'alcoolémie la plus élevée qui ait été mesurée s'élevait à 2,08 ‰.

Recettes

En 2009, l'AFD a encaissé 21,3 milliards de francs (contre 23,7 en 2008), ce qui correspond à environ un tiers de l'ensemble des recettes de la Confédération. Sur ces rentrées, 10,2 milliards ont été générés par la TVA et 5,1 milliards par les redevances sur les carburants.

Renseignements: Walter Pavel, chef Communication/Médias AFD,
tél. +41 31 322 65 13

Stefanie Widmer, suppléante du chef Communication/médias AFD,
tél. +41 31 322 50 56

Photos et documents pour les médias disponibles sous: www.photopress.ch
→ Administration fédérale des douanes AFD → Conférence de presse 2010
(login: EZV; mot de passe: MK10)



Conférence de presse annuelle de la douane 2010

Chiasso, le 9 février 2010

Le Tessin et la douane

Un de mes prédécesseurs m'a dit un jour: «Le Tessin n'a pas de douane, le Tessin est la douane». Il exprimait ainsi parfaitement l'importance de la douane tessinoise. Je suis donc particulièrement heureux que nous révélions les résultats annuels de 2009 ici au bureau de douane de Chiasso Brogeda.

Permettez-moi de commencer tout de suite avec quelques résultats de la douane tessinoise, afin de souligner son importance. Il n'est pas nécessaire de redire l'importance du Tessin et de la douane pour le trafic Nord-Sud / Sud-Nord. C'est un fait connu de tous. De plus, le suppléant de l'inspecteur des douanes de Chiasso Brogeda, Michele Balerna, vous informera tout à l'heure des défis que la douane doit relever dans ce contexte.

Notre objectif est rendre le franchissement des frontières aussi simple que possible. L'année dernière, plus de 3 500 camions ont traversé quotidiennement la frontière ici à Chiasso. Comme la Suisse est bientôt le seul pays d'Europe centrale et occidentale à posséder encore une frontière douanière, un dédouanement performant est particulièrement important pour l'économie. En fin de compte, il s'agit de faire en sorte que la frontière douanière n'entraîne pas de désavantages pour les entreprises indigènes face à leurs concurrents dans l'UE. Nous souhaitons accélérer le franchissement de la frontière avec des procédures et des outils modernes et ainsi contribuer à faire de la Suisse une place économique attractive. Le fait que, ces dernières années, diverses entreprises étrangères se soient établies justement ici au Tessin et aient ainsi créé des emplois montre que nous avons réussi. Après les exposés, nous vous présenterons par exemple comment nous minimisons la durée et la charge de travail dans le contrôle des camions à l'aide d'appareils à rayons X mobiles. Mais, à ce sujet, j'aimerais immédiatement relever qu'il ne s'agit pas pour nous de réaliser le plus de contrôles possible, mais plutôt de réaliser les contrôles qui sont vraiment judicieux, c'est-à-dire de contrôler là où l'on s'attend le plus à trouver quelque chose. Nous parlons alors de contrôles ajustés aux risques. Pour cela, il faut avant tout avoir une analyse des risques qui nous donne les informations permettant d'intervenir de façon ciblée dans les contrôles. «Analyse des risques» est le mot magique pour les douanes du monde entier. C'est de cette façon que nous souhaitons résoudre le problème qui consiste à rendre le commerce transfrontalier à la fois plus sûr et plus simple.

Avec 632 postes, la douane est elle-même un employeur important au Tessin. Et avec des recettes qui s'élèvent à un total de 806 millions de francs, notre filiale tessinoise a engendré une part importante des recettes totales, qui se montent à 21,3 milliards de francs. Pour la première fois depuis des années, les recettes de la douane ont reculé, et cela d'environ 10 % par rapport à l'année précédente. Cet argent est à la disposition de la Confédération pour d'importants investissements, notamment en infrastructures. Dans la situation économique actuelle tendue, la douane peut ainsi contribuer, de façon indirecte, à relancer la conjoncture.

Le ralentissement a laissé des traces

Naturellement, le ralentissement économique de l'année dernière a également laissé des traces à la douane, comme le montre la diminution des recettes. Les répercussions sont

particulièrement flagrantes dans la statistique du commerce extérieur élaborée par la douane: la valeur totale des exportations, qui s'élève à 180 milliards, a reculé d'environ 13 % par rapport à l'année précédente. Cela représente une diminution de 26 milliards. Si l'on pense au fait que la Suisse gagne un franc sur deux à l'étranger, on saisit aisément l'ampleur de la crise. Il n'y avait plus eu de baisse aussi considérable des exportations depuis plus de 60 ans, soit depuis 1944. Les importations ont également considérablement reculé: de 186 à 160 milliards de francs. Je ne vais pas m'étendre plus sur les résultats. Vous trouverez une vue d'ensemble détaillée dans les documents.

Accord avec l'UE – Expériences positives de Schengen

Au lieu de cela, j'aimerais mentionner deux événements qui ont marqué l'exercice 2009 de la douane: tout d'abord les négociations avec l'UE concernant «la facilitation et la sécurité douanières». Grâce à cet accord, dont la douane avait la responsabilité, nous sommes parvenus à éviter de nouvelles entraves dans le trafic de marchandises avec notre partenaire commercial le plus important, l'UE. C'est là encore une contribution en faveur de la place économique suisse. L'accord assure la renonciation, pour le trafic direct entre la Suisse et l'UE, aux prescriptions de sécurité inscrites dans le code des douanes de l'UE, comme par exemple la déclaration préalable (règle des 24 heures). A cette fin, la reconnaissance mutuelle des analyses de risques par les administrations des douanes respectives est nécessaire. Le développement international du statut d'opérateur économique agréé (AEO; Authorised Economic Operator) est intervenu dans le même contexte. Les administrations des douanes certifient en l'occurrence des entreprises dans le domaine de la sécurité. Cette certification doit, avec le temps, être reconnue aussi largement que possible sur le plan international afin que les entreprises puissent en retirer des avantages grâce à des contrôles douaniers simplifiés.

L'autre événement, tout aussi important, a été la mise en œuvre de Schengen. C'était un grand défi pour tous les membres du Corps des gardes-frontière, mais à quelques détails près cela s'est déroulé sans problème. Il semble que nous soyons parvenus à montrer aux citoyens et aux citoyennes le statut particulier de la Suisse. Notre message expliquant que, malgré Schengen, le contrôle douanier subsiste est parvenu à destination. En effet, Schengen n'est pas un accord d'union douanière avec l'UE, c'est-à-dire que nous devons toujours contrôler les marchandises. Le principal avantage pour la Suisse est le fait que le garde-frontière est en même temps douanier et policier des frontières. Si un soupçon apparaît lors du contrôle des marchandises, les gardes-frontière peuvent également intervenir dans le domaine de la sécurité. S'ils tombent par exemple lors du contrôle douanier sur une arme ou sur un passeport falsifié, ils l'annoncent à la police.

Compte tenu des quelque 600 000 personnes entrant quotidiennement sur le territoire suisse, on peut considérer qu'il y a eu peu de réclamations liées à Schengen. Le bilan que nous pouvons tirer de plus d'une année d'expérience avec Schengen s'avère donc positif: l'AFD a mis Schengen en œuvre conformément au contrat. Aucune lacune de sécurité n'est apparue.

La collaboration avec les partenaires de la sécurité, en Suisse comme à l'étranger, a connu une amélioration grâce à Schengen. Entre-temps, des conventions pour régler la coopération ont été passées avec 19 cantons. Le système d'information Schengen SIS fait ses preuves. Il est particulièrement réjouissant pour nous de constater que le Corps des gardes-frontière a atteint plus de deux tiers des objectifs fixés. D'autres expériences de Schengen vont maintenant vous être présentées par Jürg Noth, chef du Corps des gardes-frontière.



Dossier de presse

Date 9 février 2010

Statistiques 2009 du Corps des gardes-frontière; bilan après une année d'association à Schengen

Le Corps des gardes-frontière et la sécurité au niveau national et international

L'accord dit de Schengen a été mis en œuvre en Suisse le 12 décembre 2008. Par le biais d'une campagne d'information, le Corps des gardes-frontière (Cgfr) avait sensibilisé la population à l'avance sur le fait que Schengen ne signifiait pas libre circulation à travers la Suisse. Notre pays fait certes partie de l'espace Schengen, mais n'est pas membre de l'union douanière mise en place par l'UE. Cela signifie que des contrôles douaniers restent effectués. Dans le domaine douanier, on applique les mêmes dispositions qu'auparavant. La mise en œuvre de Schengen a eu lieu quasiment sans problèmes, car le Cgfr s'était préparé depuis quelques années déjà à la nouvelle conception des contrôles. Même avant le 12 décembre 2008, les gardes-frontière exécutaient leurs contrôles dans l'esprit de Schengen.

Grâce notamment aux contrôles douaniers qui subsistent dans l'espace frontalier, le Cgfr n'a pas constaté d'effets négatifs découlant de l'association à Schengen. La recherche ciblée de biens volés, de marchandises de contrebande, de drogue ou d'armes reste garantie. Dans le cadre d'un contrôle douanier ou en cas de soupçon, les gardes-frontière peuvent toujours effectuer des contrôles de personnes. Un avantage de Schengen réside dans l'intensification de la collaboration avec les autorités cantonales et les organisations partenaires suisses et étrangères. Depuis le 14 août 2008, le Cgfr a en outre accès à une importante banque de données, le système d'information Schengen (SIS).

Système d'information Schengen, période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009

Cette banque de données donne accès à tous les cas enregistrés dans l'espace Schengen et permet au Cgfr, lors de contrôles, de comparer les indications relatives à une personne ou

Dossier de presse

à une affaire avec ces données. Durant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, le Cgfr est intervenu, sur la base d'interrogations du SIS, dans les domaines suivants:

- 83 recherches de personnes aux fins d'extradition;
- 1 126 refus d'entrée à l'encontre de ressortissants d'Etats tiers;
- 106 disparitions de personnes;
- 615 recherches du lieu de séjour de personnes pour les autorités judiciaires;
- 1 342 recherches d'objets (documents perdus, etc.).

Le Cgfr a obtenu environ 60 % de tous les résultats positifs découverts en Suisse grâce au SIS.

Migration

Font partie des tâches de police des étrangers la lutte contre les entrées, les sorties ou séjours illégaux, la lutte contre le travail au noir, la lutte contre l'activité des passeurs et contre la traite d'êtres humains.

L'an dernier, le Cgfr a enregistré 61 entrées illégales aux frontières extérieures et 3 467 (année précédente 3 581) personnes en séjour illégal. Dans le cadre de sa lutte contre l'activité des passeurs, il est intervenu avec succès dans 141 cas (297).

Des évaluations hebdomadaires de la situation menées en commun par le Cgfr, l'Office fédéral des migrations (ODM), l'Office fédéral de la police (fedpol) et le Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants (SCOTT) permettent une exploitation maximale des synergies et une utilisation efficace des ressources. Ce genre de collaboration sera poursuivi.

Stupéfiants

En 2009, l'AFD est intervenue également avec succès contre la possession et le commerce illégaux de stupéfiants. Le Corps des gardes-frontière et la douane civile ont saisi les quantités de drogue suivantes:

- 48,7 kg de haschisch (122,1 kg)
- 46 kg de marihuana (95 kg)
- 29,6 kg d'héroïne (19,1 kg)
- 280,2 kg de cocaïne (145,2 kg)
- 1 483,8 kg de khat (585,8 kg)
- 2 513 pilules contenant diverses substances psychotropes (LSD, ecstasy, etc.) (12 386 unités)

Document falsifiés ou utilisés abusivement

En 2009, le Corps des gardes-frontière a saisi au total 1 774 (2 199) documents falsifiés. Dans l'ensemble, 1 426 (1 845) personnes ont été interceptées alors qu'elles étaient en possession de documents falsifiés ou utilisaient des documents de manière abusive; 170 (181) personnes ont utilisé une pièce de légitimation qui ne leur appartenait pas. Les falsifications sont de qualité élevée et seuls des spécialistes confirmés peuvent distinguer le document falsifié du document authentique. Ces examens requièrent en effet des spécialistes une longue expérience et un grand savoir-faire technique. De nombreux documents ont été découverts dans le cadre du trafic ferroviaire (623 falsifications) et du trafic postal ou du trafic de courrier (149 cas).

Contrôles dans les trains

Conformément à la loi sur les douanes, le Corps des gardes-frontière peut effectuer des contrôles douaniers dans toute la Suisse. Naturellement, il ne se livre à cette activité que là où cela est judicieux du point de vue tactique. Dans le cadre du trafic ferroviaire, le Cgfr procède donc à des contrôles dans les trains qui franchissent la frontière et dans les trains qui partent de la frontière ou qui arrivent de l'espace frontalier (donc aussi les trains directs et les trains régionaux). Ces contrôles ont lieu indépendamment de Schengen. Font aussi partie des tâches de police douanière les contrôles visant à déterminer si des voyageurs transportent illicitement des armes ou de la drogue.

Dans le cadre des mesures nationales de remplacement découlant de Schengen, des contrôles ciblés de personnes sur la base de soupçons peuvent être exécutés dans l'espace frontalier et également à l'intérieur du pays. La compétence à cet effet incombe en principe aux polices cantonales. Comme le Cgfr est également présent dans les trains en raison des contrôles douaniers, la plupart des cantons ont délégué certaines tâches au Corps des gardes-frontière.

Le seul élément nouveau réside dans le fait que les gardes-frontière procèdent à des contrôles dans des trains déjà éloignés de la frontière. La raison en est que de nombreux trains ne s'arrêtent qu'une seule fois dans l'espace frontalier et se trouvent ensuite rapidement au cœur de la Suisse. Des contrôles douaniers comme des contrôles de personnes sont effectués (recherche en premier lieu de délits relevant de la police des étrangers et recherches de personnes ou d'objets).

Les statistiques prouvent que les contrôles dans les trains portent leurs fruits et qu'ils contribuent à la sécurité des habitants de la Suisse. En 2009, on a découvert dans les trains...

- ...514 cas de stupéfiants,
- ...623 cas de documents falsifiés,
- ...1 353 cas d'entrée illégale ou de séjour illégal,
- ...37 cas ayant conduit à des saisies d'armes.

Découvertes dans le domaine douanier

En 2009, le Cgfr a découvert au total 12 385 (11 590) cas d'infractions à la loi sur les douanes. En font partie les infractions à la loi sur la TVA, les infractions relatives au

Dossier de presse

dédouanement de marchandises, à la conservation des espèces et à la protection des marques ainsi que certains délits de police économique, de police du commerce, de police industrielle et de police sanitaire.

Renseignements: Walter Pavel, chef Communication/médias AFD,
tél. +41 31 322 65 13

Stefanie Widmer, suppléante du chef Communication/médias AFD,
tél. +41 31 322 50 56



Conférence de presse

Date 9 février 2010

Inspection de douane de Chiasso-Strada: en 2009, moins de trafic et davantage d'irrégularités

Malgré une diminution du trafic due à la crise financière et économique, l'inspection de douane de Chiasso-Strada découvre davantage d'irrégularités grâce à des contrôles de plus en plus ciblés.

La crise a aussi des répercussions considérables sur les échanges commerciaux de marchandises.

Si, d'une part, en atteignant près de 108 millions de francs (107 900 434 francs, avec une contraction de 1,4 % par rapport à 2008), les recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) ont maintenu leur niveau de 2008 (la diminution des véhicules a vraisemblablement été partiellement compensée par l'augmentation des taux), les autres entrées (droits de douane, TVA, etc.), qui se sont élevées à 244 454 212 francs, ont considérablement diminué (-67 millions environ, soit 21,6%).

Tout comme les recettes, le nombre de dédouanements a baissé.

Les secteurs les plus touchés sont ceux de l'importation (-15 %) et de l'exportation (-11 %). Ces résultats sont dus en partie à la stratégie de l'AFD concernant les dédouanements, qui privilégie le transfert de ces opérations de la frontière à l'intérieur du pays ou au domicile des partenaires afin de fluidifier le franchissement de la frontière.

En revanche, la diminution du trafic de transit est moins importante (-8%), probablement aussi en raison d'une certaine reprise des échanges commerciaux au cours du deuxième semestre.

Dédouanements à l'importation :	187 913	-15,0%
Dédouanements à l'exportation :	74 086	-11,1%
Dédouanements en transit :	1 322 912	-7,9%

Le trafic des véhicules chargés a également enregistré une baisse.

Globalement, sur une base annuelle, ce fléchissement est de près de huit points de pourcentage et se différencie peu d'une direction du trafic à l'autre.

Vu l'écart entre la baisse du nombre de dédouanements et le nombre de véhicules, la rentabilité des transports s'est réduite, beaucoup de véhicules étant contraints de circuler avec un chargement partiel.

Véhicules chargés, direction sud-nord :	470 169	-8,6%
Véhicules chargés, direction nord-sud :	357 372	-7,4%
Total directions sud-nord et nord-sud :	827 541	-8,1%

En ce qui concerne les poids lourds vides (qui traversent la frontière par l'autoroute afin de rationaliser les contrôles en évitant les mélanges des trafics), la circulation dans la direction nord-sud (-12,6%) diminue nettement alors que la direction opposée affiche une augmentation d'environ 3%.

La tendance générale reste à la baisse des véhicules vides après l'introduction de la RPLP, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001.

Véhicules vides, direction sud-nord :	69 839	+3,0%
Véhicules vides, direction nord-sud :	135 939	-12,6%
Total directions nord-sud et sud-nord :	205 778	-7,9%

En ce qui concerne le personnel, le passage de plus de 1 000 000 de véhicules par année est géré avec des effectifs de 130 personnes (33 femmes et 97 hommes), en constante diminution (2002 : 164 collaborateurs).

Le personnel travaille de manière souple, selon une analyse précise des risques et une prise en compte appropriée de la situation en matière de trafic, ce qui permet non seulement de limiter les inconvénients pour l'économie, mais aussi d'obtenir des résultats notables.

Le contrôle des marchandises n'est pas effectué uniquement du point de vue fiscal. Notre activité quotidienne comprend également la protection des consommateurs.

Par exemple, l'importation de chaussures en cuir présente non seulement un risque fiscal, si les règles d'origine prévues par les accords de libre-échange ne sont pas respectées (par ex. des chaussures fabriquées en Chine qui sont importées depuis l'Italie), mais aussi un danger pour les personnes qui les portent si des substances nocives (cancérogènes) ou allergènes sont utilisées lors de la fabrication.

En ce qui concerne le contrôle matériel des marchandises – pour lequel nous nous servons également du scanner mobile comme instrument auxiliaire – au cours de 2009, le nombre d'irrégularités constatées (1 638) et, le cas échéant, sanctionnées (246) a été supérieur à celui de 2008, pour un pourcentage d'envois contrôlés de 1% environ.

Notre activité de contrôle prévoit aussi l'exécution de contrôles de police, qui constituent un élément de dissuasion efficace dans le but de sauvegarder la sécurité des usagers de la route (par ex. pneus lisses, freins usés ou défectueux, inobservation de respect des règles de sécurité concernant l'arrimage du chargement ou le transport des marchandises dangereuses, abus d'alcool/drogue/médicaments, inobservation des heures de repos, véhicules surdimensionnés, etc.).

Sur un pourcentage de véhicules contrôlés s'élevant à 2%, nous avons constaté une nette augmentation des irrégularités par rapport à 2008. Il convient de souligner qu'environ un quart des véhicules contrôlés présentait des irrégularités (surtout concernant le poids et les dimensions). Dans la direction sud-nord, le véhicule a été refoulé à l'étranger dans quelque 1 500 cas, alors que dans la direction nord-sud, des amendes pour un total de 540 000 francs ont été encaissées (essentiellement en raison de dimensions et de poids inadéquats ainsi que d'infractions aux normes ADR relatives au transport de marchandises dangereuses).

Dans 18 cas, les chauffeurs contrôlés avaient un taux d'alcoolémie supérieur à 0,5‰ et dans huit cas supérieur à 0,8‰.

Contrôles réalisés:	17 488	
– SANS irrégularités	13 411	76.7%
– AVEC irrégularités:	4 077	23.3%

Pour ce qui est de la RPLP, dont l'objectif est d'encourager le transfert du trafic de la route au rail, les contrôles portent principalement sur la taxation du parcours effectué sur le territoire suisse (principe de l'autodéclaration).

Parmi les irrégularités constatées (dus dans bon nombre de cas à des différences minimales de kilométrage et donc sans conséquences), 941 cas ont conduit à une procédure pénale.

Renseignements pendant la conférence de presse: Michele Balerna, inspection de douane de Chiasso-Strada